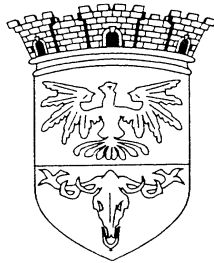


EINVILLE au JARD

54370



Pour consulter le site Internet :

einville-au-jard.fr

Pour envoyer un mail :

mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES N° 6

Convoqué le 26 novembre 2020, le conseil municipal s'est réuni, sans public le jeudi 04 décembre 2020 à 20h00, sous la présidence de M. VILLEMANN Marc, maire.

Présents : MM(Mmes) : ADMANT Véronique, BRETAR Armelle, DREISTADT Christian, Chantal GARNIER, GENIN Isabelle, HOUOT Gérard, KIEFFER Pascal, LEONARD Philippe, MANSOURI Najat, MIENVILLE Vincent, VILLEMANN Marc, YONGBLOUTT Fabrice.

Absents excusés : HANNEQUIN Jessica pouvoir donné à YONGBLOUTT Fabrice
LAVOIL Jacques donne pouvoir à HOUOT Gérard
NAVELOT Aline

Le conseil a choisi pour secrétaire KIEFFER Pascal.

▪ **Compte-rendu de la réunion précédente de conseil municipal**

Lecture a été faite : aucune observation.

▪ **Compte-rendu de la commission COMMERCES-ARTISANS du 26 octobre 2020**

- Mise en place de la quinzaine de Noël : du 5 décembre (8 heures) au 19 décembre (14 heures).
- Durant cette période, des cartes seront remises aux clients par différents artisans et commerçants d'Einville-au-Jard. Elles devront être tamponnées à chaque achat. Dix tampons vous permettront de la valider en la déposant dans l'une des urnes présentes chez les commerçants et artisans suivants : Proxi, boucherie, boulangerie, garage Renault et salon de coiffure Régnier.
- Le tirage au sort sera effectué le samedi 19 décembre à 18 heures, sur la Place de la Fontaine : 15 lots de même valeur seront mis en jeu.
- Un règlement intérieur a été établi et disponible à la mairie ou chez les commerçants participants.
- Un marché de Noël, animé par le Comité des Fêtes, vous sera proposé le samedi 19 décembre de 15 heures à 18 heures. A cette occasion, Saint Nicolas sera présent à partir de 16h30 pour le plaisir des plus petits aux plus grands.

▪ **Adoption du règlement de la Quinzaine de Noël**

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le règlement et le nombre de lots (15) de la Quinzaine de Noël.

▪ **Provision et placements maison de retraite**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'effectuer un placement de 49 400 euros en bons du trésor négociable, pour une durée d'un an et de compléter la provision pour un montant de 8038,53 euros.

▪ **Ouverture de crédits**

Une ouverture de crédit de 8 039 euros correspondant à la provision de la maison de retraite est ouverte en recettes au compte 15722 et en dépenses au compte 6815. Cette ouverture de crédit est votée à l'unanimité.

▪ **Transfert de la compétence PLU à la communauté de communes** : délibération reportée.

▪ **Devis ONF assistance pour services forestiers d'exploitation**

- Le devis d'un montant de 6 686,97 euros HT pour une assistance technique d'encadrement d'exploitation forestière a été voté à l'unanimité.
- Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat de services forestiers auprès de la SARL BRALLET PERE ET FILS pour un montant de 33 564 euros HT. Ce contrat concerne les parcelles 6, 13, 27 et 31.

▪ **Convention mise à disposition des agents communaux avec la CCS-assainissement**

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 octobre 2019, pour un montant de 3 729,98 euros. Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention, à l'unanimité.

▪ **Contrat chenil avec la CCS**

- Renouvellement du contrat chenil auprès de la CCS pour l'année 2021.
- Le tarif annuel par habitant proposé est de 0,811 euros HT.
- Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat, à l'unanimité.

▪ **Convention de prise en charge des chats libres**

Il est proposé par la CCS, en complément du contrat chenil service, une convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres.

La Fondation CLARA s'engage à assurer la capture et à effectuer les opérations d'identification, de test Felv Fiv et de stérilisation des chats errants et s'engage à facturer le service rendu à la Mairie à un coût par chat capturé de :

Actes	Tarif TTC
Test Felv - Fiv	20,00 €
Castration du chat + Identification	61,80 €
Ovariectomie de la chatte + Identification	119,40 €
Test + euthanasie	44,00 €
Transport (par déplacement)	36 €

Ce tarif comprend :

- L'opération de capture des chats avec la mise à disposition d'un technicien titulaire d'un certificat de capacité, d'un véhicule agréé pour le transport d'animaux vivants, de cages trappes, de cages de transports, gants, perches nécessaires aux opérations et à la contention.
- L'opération de transport du lieu de capture vers la clinique vétérinaire et de relâcher des chats sur leur lieu de capture après qu'ils aient été testés Felv-Fiv, identifiés par une puce électronique et stérilisés par le vétérinaire référant.
- Le test Felv-Fiv, l'identification et la stérilisation ou autre des chats pour des raisons sanitaires.
- L'identification des chats capturés se fera au nom de la Commune.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention, à l'unanimité.

Devant le coût des actes, merci de ne pas nourrir les chats en liberté.

▪ Aide aux associations

Lors du conseil municipal d'octobre, et le vote des subventions accordées aux associations, il restait une association à définir pour une subvention de 120,00 €. Le conseil municipal décide de la verser au Téléthon, car cette année, avec la crise sanitaire, l'organisation de manifestations sur le terrain est supprimée.

▪ Informations diverses

- Pendant cinq ans, la municipalité a cherché un terrain d'entente, un accord amiable, avec le bureau d'études et les entreprises concernées par le dossier des affaissements de la Grande Rue. Devant l'enlisement et un point de non-retour, la municipalité a décidé de se faire accompagner par un avocat. Le dossier va être transmis au Tribunal Administratif, qui désignera un expert judiciaire.
- C'est avec regret, crise sanitaire oblige, que le C. C.A.S. a annulé le traditionnel repas des Aînés. Il est remplacé par un colis gourmand. Tous les Einvillois de plus de 65 ans recensés sont concernés. La distribution aura lieu **le samedi 12 décembre, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 en mairie**. Pour les personnes ne pouvant se déplacer, la distribution se fera en porte-à-porte, merci de vous inscrire au secrétariat de mairie.
- Projet Bourg Centre : notre commune a été retenue. La Maison du Département de Lunéville, Meurthe-et-Moselle Développement (MDD54), le Conseil départemental 54 (CD54) et le Conseil en Architecture, en Urbanisme et à l'Environnement (C.A.U.E), vont nous accompagner dans les projets communaux.
- Les riverains de la rue des Magasins s'inquiètent sur le non-respect des stops et de la vitesse excessive de certains usagers. Il est également rappelé que, pour faciliter l'accès des secours et des services d'urgences, le stationnement est interdit Quartier du Château. Les services de la Gendarmerie Nationale ont été alertés.
- Même si cela ne se passe pas sur le territoire communal, et suite au courrier du maire, concernant le dépôt de carcasses de véhicules le long de la départementale 914, Monsieur le Sous-préfet a répondu : « Ce dépôt fait suite à un contrôle : Gendarmerie / Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L.), que ces carcasses ont été déplacées et devraient faire l'objet d'une évacuation. Elles sont temporairement davantage visibles ». La municipalité saura revenir vers les services de la Sous-préfecture si la situation devait perdurer.

- Dans le cadre de l'engagement à la certification PEFC (forêt gérée durablement et certifiée), la forêt communale a été choisie pour faire l'objet d'un contrôle. A l'issue de ce dernier, l'engagement est renouvelé pour une durée de sept ans.
- Une subvention de 9 750 euros, représentant 38,08 % de la dépense, au titre du Contrat Territoire Solidaire, nous a été accordée pour notre projet d'éclairage public.
- Suite à l'obligation d'installer des défibrillateurs dans les ERP (Etablissements Recevant du Public), la communauté de communes a effectué une commande groupée. Notre commune va en acquérir deux afin de compléter nos équipements : l'un sera placé sur le mur de la mairie et l'autre, au stade de l'écluse.
- A la fin de la période des fêtes de fin d'année, la commune procèdera au ramassage des sapins de Noël pour les transformer en paillage.
- Un arrêté sera pris pour interdire le stationnement sur la Place de la Fontaine le samedi 19 décembre de 8 heures à 20 heures, pour la quinzaine du marché de Noël.
- Une décoration de Noël, fabriquée en sapin Nordmann, ornée de nœuds et d'une guirlande électrique, a été distribuée aux commerçants de la Grande Rue.
- Rappel : compte-tenu de l'évolution de la pandémie COVID 19, il est rappelé que le port du masque est obligatoire à 50 mètres autour des établissements scolaires et des établissements recevant du public (administrations, commerces, lieux de culte..).
- L'association MONALISA recherche des bénévoles afin de lutter contre l'isolement social. Renseignements à l'ADMR du Sânon 03.83.72.22.63 ou auprès de Marie-France PICARD : 06.29.95.70.55 – Gérard MARIN : 06.20.70.01.59.
- Nous informons les retraités de la CNRACL que l'élection des membres du conseil d'administration aura lieu du 1^{er} au 15 mars 2021. Vous pouvez vérifier votre inscription sur les tableaux d'affichage.
- Collecte des ordures ménagères :
Prochains passages : Semaine 51 : lundi 14 décembre, sacs jaunes ; jeudi 17 décembre, containers
Semaine 53 : lundi 28 décembre, sacs jaunes ; Jeudi 31 décembre, containers

**Attention dès 2021,
Le ramassage des sacs jaunes et des containers seront collectés les semaines paires.**

Semaine 2 : lundi 11 janvier, sacs jaunes ; jeudi 14 janvier, containers
Semaine 4 : lundi 25 janvier, sacs jaunes ; jeudi 28 janvier, containers

*Monsieur Le Maire,
Les Adjointes au Maire, les Conseillers Municipaux,
L'ensemble du personnel communal,
Vous souhaitent de belles et joyeuses fêtes de fin d'année.*

Prochain conseil municipal : jeudi 07 janvier à 20h00
(Selon l'évolution du contexte actuel, le conseil pourrait se dérouler sans public)

Prenez soin de vous, protégez-vous.